

Accueil de jour - aide au logement

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

33 891

C'est le nombre d'accompagnements et rencontres individuels réalisés par les services d'accueil de jour - aide au logement, partenaires des Relais sociaux de Wallonie en 2024

Nombre d'interventions - rencontres et/ou accompagnements des personnes en individuel - réalisées par les services d'accueil de jour - aide au logement - partenaires des relais sociaux en Wallonie (2024)

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées au cours de l'année
Entretiens individuels lors d'une permanence, d'un travail administratif, lors de suivi de dossier (à l'exclusion des "visites" domiciliaires et des "accompagnements physiques")	18 446
Nombres de visites domiciliaires	10 154
Accompagnements physiques (d'un usager vers une structure extérieure)	2 270
Autres interventions	3 021
Total des rencontres et/ou accompagnements 'individuels' des usagers	33 891

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (9 services répondants de 6 RSU)

Les Relais sociaux (RS) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ». Cette fiche porte sur « l'accueil de jour - aide au logement » (AJ-L) organisé par les services partenaires des RS. Il s'agit de services travaillant en journée qui accompagnent des personnes en situation d'exclusion, dans leur réinsertion et leur maintien dans le logement. Ce dispositif contribue à l'accès aux droits fondamentaux par le logement, tout en veillant à ce que les personnes se restructurent peu à peu et retissent des liens sociaux.

Le tableau ci-dessus illustre la diversité des interventions réalisées, dans des rapports individuels avec les personnes recourant aux services « d'accueil de jour - aide au logement », à savoir :

- les interventions visant à une (ré)insertion dans le logement : identification des besoins, accompagnement dans les démarches administratives et la recherche de logement... ;
- les interventions veillant au maintien dans le logement lorsque les bénéficiaires en disposent déjà : visites domiciliaires, déplacements physiques (et au besoin accompagnements) en vue de s'assurer qu'ils s'adaptent bien à la vie dans leur logement et prennent bien soin de celui-ci.

En 2021, les inondations avaient impacté le nombre et le profil des bénéficiaires ainsi que le fonctionnement des services d'accompagnement « logement ». À Verviers, de nombreux logements avaient été détruits ou rendus inhabitables, y compris des logements publics. Les conséquences des inondations se font encore sentir en 2024. Par ailleurs, presque partout en Wallonie, les prix élevés des loyers et des factures d'énergie rendent plus compliquée la recherche de logements à la fois salubres et à loyer accessible pour les personnes précarisées.

Accueil de jour - aide au logement

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide au logement en Wallonie (2024)

Répartition par « type de logement/hébergement » (%)	
En logement privé	43,3
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	15,5
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	6,1
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	1,2
En Maison d'accueil	9,7
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	6,6
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	2,5
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	14,7
Dans d'autres endroits hors institution	0,5
Total	100

Au cours de l'année 2024, 1 423 personnes ont bénéficié des services « d'accueil de jour - aide au logement » (AJ-L).

La répartition homme/femme est relativement équilibrée (hommes 51,4 % / femmes 48,6 %).

Il ressort de l'identification du type de logement/hébergement que 58,8 % des personnes, dont la situation de logement est connue, occupaient un logement soit privé (43,3 %), soit social/public (15,5 %). Les autres (41,8 %) dorment en rue, en abri de fortune, en hébergement d'urgence, chez un tiers « proche », en institution ou encore dans un logement provisoire.

L'accompagnement proposé consiste plutôt en du « maintien dans le logement » pour les premiers et en « (ré)insertion » dans le logement pour les seconds.

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 216) (8 services répondants de 4 RSU)

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide au logement en Wallonie (2024)

Répartition par « type de ménage » (%)	
Isolés vivant sans enfant	55
Isolés vivant avec enfant(s)	25,2
En couple vivant sans enfant	4,5
En couple vivant avec enfant(s)	12,2
En situation familiale autre	2,9
Total	100

De l'examen de la répartition par type de ménage, il ressort que :

- plus de la moitié des bénéficiaires sont des « isolés vivant sans enfant » (55,0 %). Remarquons que parmi ces derniers, ceux qui sont à la recherche d'un logement sont confrontés à une faible offre de logements sociaux de petite taille (appartement une chambre, studio...);
- plus d'un tiers sont en ménage avec enfant(s) (« isolés avec enfant(s) » ou « couples avec enfant(s) ») (37,4 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 323) (9 services répondants de 4 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des neuf Relais Sociaux (RS) de Wallonie. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Sept RS sont Urbains : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Les deux autres, créés en 2021, sont intercommunaux, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et le travail social effectué avec ces personnes. Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de personnes et le nombre des prestations réalisées par les travailleurs sociaux car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux personnes.

Par contre, les chiffres peuvent surestimer le nombre de personnes, car certaines d'entre-elles sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services différents.

Les statistiques réalisées à partir de ces données sont de nature expérimentale. La publication de ces données vise à éclairer des situations difficilement atteignables par d'autres sources d'information.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :

www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : **Olivier Colicis** (o.colicis@iweps.be) - relais.sociaux@iweps.be

prochaine mise à jour : **septembre 2026**